



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Bruxelles, le 6 octobre 2020

CM 3810/20

FISC
ECOFIN
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: ecomp2b.taxpolicy@consilium.europa.eu

Tél./Fax: + 32-2-281.2892

Objet: **FIN DE LA PROCÉDURE ÉCRITE**

Liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales
- Rapport du groupe "Code de conduite (fiscalité des entreprises)"
proposant de modifier les annexes des conclusions du Conseil
du 18 février 2020
= Approbation

Les délégations sont informées que la procédure écrite lancée par la CM 3786/20 du 30 septembre 2020 a été clôturée le 6 octobre 2020 et que toutes les délégations ont été d'accord pour approuver le rapport du groupe "Code de conduite (fiscalité des entreprises)" proposant de modifier les annexes des conclusions du Conseil du 18 février 2020, qui figure dans le document 11054/1/20 REV 1 + COR 1 + COR 2 (hr).

Le rapport du groupe "Code de conduite (fiscalité des entreprises)" proposant de modifier les annexes des conclusions du Conseil du 18 février 2020, qui figure dans le document 11054/1/20 REV 1 + COR 1 + COR 2 (hr), est dès lors approuvé.